

Demande de subvention pour l'organisation du Centenaire de l'ENSMM

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 22/05/02	favorable	séance du 07/06/02	favorable

1. Demandeur :

Ecole Nationale Supérieure d'ingénieurs de Mécanique et Microtechnique

2. Objet :

Soutien à l'organisation du centenaire de l'ENSMM

Cette manifestation prévoit plusieurs temps forts qui interviendront entre le 6 Juillet et le 16 novembre prochain, à savoir :

- le 6 Juillet : Inauguration du centenaire et remise des diplômes
- le 12 Septembre : Accueil de la promotion du bicentenaire et visite des laboratoires
- le 2 octobre :
 - Conférence-débat pendant le salon MICRONORA sur « les fonctions de l'ingénieur au sein de l'entreprise »
 - Inauguration de « l'expo du centenaire » et soirée du bicentenaire
- Du 2 au 6 octobre : cathédrale de lumières
- Du 2 au 20 octobre : exposition du centenaire avec cycle de conférences
- Du 9 au 15 octobre : semaine du film d'aventure scientifique
- Du 14 au 20 octobre : fête de la science
- Les 15 et 16 novembre : forum des entreprises

3. Budget prévisionnel de l'opération (en euros) :

Recettes		Dépenses	
ENSMM	50 000	Exposition « 1 siècle de Lumière »	45 000
Etat	30 000	Conférence Micronora	36 000
CRFC	30 000	Inauguration du centenaire	25 000
CG 25	20 000	Semaine de la science	4 000
Ville de Besançon	10 000	Semaine du film scientifique	1 000
Industriels	15 000	Forum des entreprises	20 000
CAGB (proposition)	10 000	Locations	2 000
		Assurances	4 000
		Réception et hébergements invités	9 000
		Supports de communication	14 000
		Objets promotionnels	5 000
TOTAL	165 000		165 000

4. Motivations d'une aide de la C.A.G.B. :

Avec 570 étudiants, l'ENSMM constitue un pôle historique majeur de la formation supérieure du Grand Besançon à destination de l'industrie microtechnicienne. Elle est à ce titre une des composantes de notoriété nationale et internationale de l'environnement scientifique et technique bisontin.

Associée à de nombreux laboratoires de recherche, elle participe au renforcement des capacités locales et régionales de veille technologique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la recevabilité et le montant de l'aide (10 000 euros) à apporter.

Pour extrait conforme,
Le Président